



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 20 JUILLET 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Jacques Bouchard, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint par intérim

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Michel Therrien, directeur général adjoint – Service du développement économique, relation avec le milieu et vie communautaire

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13442/22-07-20
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13443/22-07-20
ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION ET ÉTANCHÉISATION DU
SYSTÈME DE GLYCOL DE L'ARÉNA SAINT-ANTOINE (2022-GG-015)

ATTENDU le Service des travaux publics a procédé à une vérification, sur le marché, dans le but de trouver une entreprise qui serait en mesure de réaliser les travaux, au cours des prochaines semaines, afin de permettre l'ouverture de la glace dans les délais;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'au total près de sept (7) entreprises ont été vérifiées et aucune n'est en mesure de réaliser ce type de réparation et dans les délais requis;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a fait appel à une entreprise possédant l'expertise afin de diagnostiquer la problématique et soumettre un estimé des travaux à réaliser. Seule l'entreprise Cimco Réfrigération nous a fourni un estimé détaillé des travaux à réaliser;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et des matières résiduelles, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics, datée du 18 juillet 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville adjuge, en vertu de l'article 11.7 de son règlement 0884-000 sur la gestion contractuelle permettant de conclure un contrat de gré-à-gré pour des motifs de saine gestion, un contrat de gré-à-gré sans avoir eu recours à un processus de mise en concurrence au fournisseur Cimco Réfrigération une division des Industries Toromont Ltée pour les motifs mentionnés à la note de service jointe pour un montant n'excédant pas la somme de 89 669 \$ incluant les taxes.**
- 2. Le directeur du Service, ou le responsable du dossier soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.**

CE-13444/22-07-20

ITEM 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME POUR L'ANNÉE 2022 (2022-BS-140)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois soumissionnaires pour la fourniture et plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, préparée par Brigitte Lecompte et Pierre-Luc Clément du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est d'environ 106 926,75 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint par intérim de la Ville a procédé, le 11 juillet 2022, à l'ouverture des soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant corrigé après analyse (taxes incluses)
Jardin Dion inc.	Oui	97 038,90 \$	96 349,05 \$
9190-8673 Québec Inc. / Les Entreprises Roseneige Inc.	Oui	133 083,56 \$	

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU la recommandation de monsieur Érik Deslandes, chef de la Division de la voirie et de la mécanique, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville octroie le contrat pour la fourniture et plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme, pour l'année 2022 à « Jardin Dion inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 96 349,05 \$, incluant les taxes.
- 2.- La durée du contrat s'échelonne de l'adjudication jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

CE-13445/22-07-20

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint par intérim,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 20 JUILLET 2022 À 9 H

INDEX DES RÉOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	237
CE-13442/22-07-20	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	237
CE-13443/22-07-20	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION ET ÉTANCHÉISATION DU SYSTÈME DE GLYCOL DE L'ARÉNA SAINT-ANTOINE (2022-GG-015)	238
CE-13444/22-07-20	6.2	ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME POUR L'ANNÉE 2022 (2022-BS-140)	238
CE-13445/22-07-20	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	239